

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Modalités nouvelles cartes d'identité Question écrite n° 25278

Texte de la question

M. Guillaume Vuilletet attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur sur la délivrance des nouvelles cartes d'identité. En août 2021, une nouvelle carte d'identité sera délivrée, au format pratique d'une carte bancaire. La France ne fait que s'aligner sur un règlement européen du 20 juin 2019, portant sur « la sécurité des cartes d'identité délivrées aux citoyens de l'Union européenne », que certains pays, comme l'Allemagne ou l'Espagne, ont déjà mis en œuvre. Le but est d'aboutir à une harmonisation dans toute l'UE, et le député y est favorable. La nouvelle carte qui comprendra aussi les empreintes digitales comportera davantage d'informations personnelles, permettant de réaliser plus facilement une série de démarches en ligne, notamment administratives. Il lui demande s'il est possible de préciser l'état d'avancement des travaux et le calendrier à venir. Si cette nouvelle génération de cartes offre une meilleure protection contre l'usurpation d'identité, il lui demande s'il ne faut pas craindre de nouveaux risques en cas de perte ou de vol.

Données clés

Auteur : M. Guillaume Vuilletet

Circonscription : Val-d'Oise (2e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 25278 Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 décembre 2019, page 10877

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)